

LE MARCHÉ BELGE DE L'EMPLOI AVANT ET APRÈS LA GRANDE RÉCESSION

**Analyse approfondie d'un redressement en
cours**

Tim Goesaert

Ludo Struyven

DynaM Review 2016/2

À propos de DynaM-reg

DynaM-reg est un projet en cours qui met en évidence les dynamiques régionales du marché du travail belge. L'objectif du projet est l'intégration de l'information concernant les unités d'établissement des entreprises dans l'ensemble actuel des données DynaM, qui a été mis en place par l'ONSS et HIVA-KU Leuven, avec le support de Federgon.

Le projet DynaM-reg vise les tendances réelles du marché du travail et étend donc la méthodologie destinée à éliminer les faux employeurs entrants et sortants ainsi que les fausses créations et destructions d'emplois. Les données DynaM étendues vont permettre d'intégrer le lieu de travail pour l'ensemble des travailleurs salariés alors que jusqu'ici seul les caractéristiques régionales étaient exploitées uniquement pour les entreprises mono-régionales. Une cartographie aussi détaillée que possible des dynamiques (sous-) régionales est l'objectif.

Cet enrichissement de DynaM résulte d'un accord de collaboration entre les trois autorités régionales et est coordonné par l'ONSS et HIVA-KU Leuven. Le support régional est réalisé par IWEPS (l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), l'IBSA/BISA (Institut Bruxellois de Statistique et Analyse) et le Département WSE (Werk en Sociale Economie) de l'Administration Flamande.

TOUT COMMENTAIRE EST LE BIENVENU ludo.struyven@kuleuven.be; tim.goesaert@kuleuven.be

KU Leuven
HIVA ONDERZOEKINSTITUUT VOOR ARBEID EN SAMENLEVING
Parkstraat 47 bus 5300, 3000 LEUVEN, België
hiva@kuleuven.be
www.hiva.be

© 2016 HIVA KU Leuven

Cette publication ne peut être ni reproduite ni publiée au moyen d'impression, photocopie, micro-film ou autre moyen quelconque sans autorisation écrite préalable de l'auteur

Table des matières

Table des matières	3
Synthèse	4
1 Un redressement embryonnaire du marché du travail	6
2 Les locomotives du redressement	7
2.1 Le travail intérimaire principal acteur du redressement	7
2.2 Secteur pharmaceutique moteur de l'emploi en Région Wallonne	8
3 Comparaison avec la situation du marché du travail avant la crise	9
3.1 Évolution de l'emploi au niveau national	9
Image différenciée dans le secteur secondaire	9
Secteur tertiaire principalement en expansion	10
3.2 Évolution de l'emploi au niveau régional	11
Le secteur secondaire en perspective	11
Le secteur tertiaire en perspective	14
4 Notions et méthodologie	17
Annexe	19

Synthèse

Le redressement du marché de travail en Belgique s'est concrétisé principalement dans les services commerciaux et les services non-commerciaux.

Les moteurs de ce redressement sont à retrouver parmi différents services d'appui, le travail intérimaire, l'action sociale et le secteur des soins de santé. On peut également mettre en avant certaines locomotives au niveau régional, comme le secteur pharmaceutique en Région wallonne.

Une comparaison de la croissance au cours de la période 2006-2007 indique dans quelle mesure des secteurs d'activité poursuivent ou non l'évolution observée avant la crise.

Dans le secteur secondaire, cet exercice révèle une image tout en contrastes.

Seul un groupe limité de secteurs d'activité enregistre aujourd'hui comme au cours de la période 2006-2007 une augmentation de l'emploi. Parmi ceux-là, on relève entre autres le secteur pharmaceutique et celui du traitement des déchets.

Un grand groupe de secteurs d'activité connaît actuellement une diminution de l'emploi, alors qu'on y constatait encore une certaine croissance par le passé. On y retrouve le secteur de la construction, l'industrie métallique, le secteur alimentaire et la fabrication de produits en caoutchouc ou en plastique.

Enfin un groupe important de secteurs d'activité subit, actuellement comme dans le passé, une contraction de l'emploi. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une baisse structurelle qui dure depuis un certain temps. Les secteurs de l'industrie textile et de l'assemblage automobile en font partie.

Le secteur tertiaire s'écarte de cette image.

En effet, la plupart des secteurs d'activité du secteur tertiaire enregistre actuellement comme par le passé une augmentation de l'emploi. Différentes formes d'assistance aux entreprises, le travail intérimaire, la consultance informatique peuvent être citées mais également l'entrepôt et la distribution ainsi que le commerce de détail.

Quelques secteurs consacrés aux services connaissent actuellement une contraction de l'emploi alors qu'on y constatait encore une augmentation de l'emploi au cours de la période 2006-2007. C'est ainsi que le secteur financier a perdu 2 000 emplois.

Un groupe limité de secteurs d'activité est confronté à une contraction de l'emploi, tant actuellement qu'avant la crise. Le cas le plus frappant est celui du secteur des postes et télécommunications.

Une analyse au niveau régional consacrée aux employeurs établis dans une seule région du pays révèle une image identique avec quelques rares exceptions, fort réduites.

C'est ainsi que dans le secteur secondaire, l'augmentation de l'emploi dans le secteur pharmaceutique se produit en Région wallonne. La Région flamande connaît une légère augmentation de l'emploi dans les secteurs de l'industrie métallique et de la pétrochimie tant en 2006-2007 qu'en 2013-2014.

On constate une augmentation de l'emploi auprès des employeurs flamands actifs dans l'entreposage et les services auxiliaires aux transport, tant actuellement qu'avant la crise. Pour les régions wallonne et bruxelloise, on devrait actuellement évoquer un recul.

Par ailleurs, certaines évolutions se jouent indiscutablement au niveau national: la contraction de l'emploi dans les postes et télécommunications ainsi que dans les services financiers se déroule principalement dans des grandes entreprises polyrégionales.

1 | Un redressement embryonnaire du marché du travail

Dans un DynaM Review précédent (Evolution récente sur le marché de l'emploi belge, 2016/1), il était question du redressement précoce du marché belge de l'emploi. La période 2013/2014 a enregistré la création de 25 400 emplois alors que les prévisions pour la période 2017/2015 font état d'environ 30 700 emplois supplémentaires.

Dans ce DynaM Review, nous nous attellerons à déterminer quelles sont les branches d'activité qui sont les locomotives de ce redressement et à vérifier dans quelle mesure il existe des indices d'un redressement du marché du travail vers la situation telle que nous la connaissions avant la crise. Nous utiliserons pour ce faire 2006/2007 comme période de référence et examinerons les données les plus complètes les plus récentes, à savoir celles de la période 2013/2014. Notre analyse nous amènera à comparer la situation du marché du travail à deux moments bien précis; notre propos n'est pas de retracer toute l'évolution de ce marché du travail.

Nous réaliserons en particulier une radioscopie des secteurs secondaire et tertiaire. Nous présentons en annexe un aperçu complet des codes NACE-Bel 2008 utilisés. L'exercice que nous nous proposons de réaliser étudiera les différences des dynamiques tant au niveau national qu'au niveau régional. Cette analyse régionale sera axée sur une analyse de l'emploi des employeurs monorégionaux.¹ L'influence des dynamiques d'emploi dans les entreprises multirégionales - qui sont souvent également les plus grandes - sera par conséquent surtout évoquée à travers l'analyse nationale.

Une comparaison des tableaux révèle d'importantes différences entre les sous-secteurs pour ce qui est du redressement de la conjoncture pendant la période 2013-2014. Pour certains sous-secteurs, la situation est comparable entre les trois régions mais pour d'autres, on constate de nets contrastes régionaux.

¹ La distinction entre entreprises monorégionales et plurirégionales a été présentée dans le DynaM Review précédent. La création et la destruction d'emplois au sein des entreprises belges est, dans les analyses régionale, attribuée de manière aussi précise que possible à une région. Ceci nécessite une adaptation et une subdivision plus approfondie des données DynaM. La plupart des employeurs est "monorégionale", ce qui signifie qu'ils emploient leurs travailleurs dans une seule région. La réallocation des emplois peut dans ce cas être clairement affectée à une région. Un groupe réduit d'employeurs (souvent les grandes entreprises) est actif dans plusieurs régions. Pour la période 2013/2014, ce groupe représente 2,4% des employeurs qui couvrent 34,7% des postes de travail. L'augmentation ou la diminution des emplois auprès de ces employeurs plurirégionales ne peut être reliée à une certaine région.

2 | Les locomotives du redressement

Dans une première étape, nous nous focaliserons sur les branches d'activité qui contribuent le plus au redressement précoce du marché de l'emploi. Tous les secteurs seront analysés, tant le secteur privé que le secteur public. Des analyses précédentes² ont révélé que la croissance la plus importante de l'emploi se situait dans les secteurs tertiaire et quaternaire. Cette section présente les 5 'divisions' d'activité (au niveau des 2 premiers chiffres de la nomenclature NACE) qui contribuent de manière prépondérante à la croissance nette des emplois, tant au niveau du Royaume que des Régions. En ce qui concerne ces dernières, ce sont les employeurs monorégionaux qui seront examinés.

2.1 Le travail intérimaire principal acteur du redressement

Le tableau 1 présente le 'top 5' des divisions au niveau national. Le secteur des services est fortement représenté, que ce soit le secteur tertiaire (14 400 emplois dans l'intérim - division NACE 78; 4 400 emplois dans la sécurité, les services relatifs aux bâtiments, l'aménagement paysager ainsi que les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises - divisions NACE 80-82) ou le secteur quaternaire (13 800 emplois dans l'enseignement - division NACE 85; 6 500 emplois dans l'action sociale - divisions NACE 87-88).³ Les activités agricoles enregistrent également un bon résultat avec une croissance nette de 2 900 emplois.

Tableau 1 Top 5 des secteurs d'activité en croissance en Belgique suivant la croissance de l'emploi (toutes les entreprises, 2013-2014)

Activité économique	Création d'emplois	Destruction d'emplois	Evolution nette	Taux de création d'emplois	Taux de destruction d'emplois
Belgique (Ensemble des employeurs)					
Activités liées à l'emploi (78)	17 078	2 622	14 456	10,5%	1,6%
Enseignement (85)	17 831	3 983	13 848	4,5%	1,0%
Activités médico-sociales et sociales avec ou sans hébergement (87-88)	10 603	4 028	6 575	4,1%	1,5%
Enquêtes et sécurité, Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage, Services administratifs de bureau et autres services de soutien aux entreprises (80-82)	15 524	10 717	4 807	8,9%	6,1%
Culture et production animale, chasse et services annexes (01)	6 542	3 577	2 965	28,7%	15,7%

² Voir release Dynam de décembre 2015 et Dynam Review 2016/1.

³ Comme indiqué dans Dynam Review 2016/1, des effets de calendrier peuvent influencer la détermination de la croissance de l'emploi temporaire dans l'enseignement.

2.2 Secteur pharmaceutique moteur de l'emploi en Région Wallonne

L'examen des évolutions au niveau régional, auprès des employeurs monorégionaux, met les mêmes secteurs d'activité en évidence. Le constat doit cependant être nuancé. L'augmentation de l'emploi au sein des activités agricoles résulte complètement de l'évolution positive en Région flamande avec une évolution positive nette de 2 750 emplois. Dans la Région wallonne, le secteur pharmaceutique joue clairement un rôle important: l'emploi y augmente de 650 unités. Dans la Région bruxelloise, le secteur logique se met en évidence (440 emplois dans les transports terrestres - Division NACE 49), de même que le secteur culturel et celui des loisirs (entre autres les activités créatives, artistiques et de spectacle, l'organisation de jeux de hasard et d'argent - Divisions NACE 90-92).

Tableau 2 Top 5 des secteurs d'activité en croissance dans les régions suivant la croissance de l'emploi (entreprises monorégionales, 2013-2014)

Activité économique	Création d'emplois	Destruction d'emplois	Evolution nette	Taux de création d'emplois	Taux de destruction d'emplois
<i>Région flamande (Employeurs mono-régionaux)</i>					
Activités médico-sociales et sociales avec ou sans hébergement (87-88)	5 327	1 743	3 584	3,9%	1,3%
Activités liées à l'emploi (78)	3 912	714	3 198	12,4%	2,3%
Culture et production animale, chasse et services annexes (01)	5 890	3 137	2 753	30,0%	16,0%
Enquêtes et sécurité, Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage, Services administratifs de bureau et autres services de soutien aux entreprises (80-82)	6 212	3 989	2 223	10,9%	7,0%
Enseignement (85)	2 180	1 237	943	6,6%	3,7%
<i>Région wallonne (Employeurs mono-régionaux)</i>					
Activités médico-sociales et sociales avec ou sans hébergement (87-88)	3 449	1 404	2 045	5,0%	2,0%
Activités pour la santé humaine (86)	1 710	851	859	2,4%	1,2%
Industrie pharmaceutique (21)	710	58	652	6,4%	0,5%
Enquêtes et sécurité, Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage, Services administratifs de bureau et autres services de soutien aux entreprises (80-82)	2 938	2 465	473	10,9%	9,2%
Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion (69-70)	1 352	1 024	328	11,8%	8,9%
<i>Région de Bruxelles-capitale (Employeurs mono-régionaux)</i>					
Enquêtes et sécurité, Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage, Services administratifs de bureau et autres services de soutien aux entreprises (80-82)	2 826	2 013	813	12,4%	8,8%
Activités médico-sociales et sociales avec ou sans hébergement (87-88)	1 098	634	464	5,2%	3,0%
Transports terrestres et transport par conduites (49)	924	476	448	8,1%	4,2%
Activités créatives, artistiques et de spectacle; bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles; Organisation de jeux de hasard et d'argent (90-92)	643	256	387	13,9%	5,6%
Activités des organisations associatives (94)	1 230	855	375	7,6%	5,3%

3 | Comparaison avec la situation du marché du travail avant la crise

Cette section analyse de plus près le redressement du marché belge de l'emploi en examinant les points communs et les divergences par rapport à la situation avant la crise. Cette analyse porte en premier lieu sur toutes les entreprises du secteur privé (les secteurs secondaire et tertiaire); ensuite, on essaiera de déterminer les différences par région.

3.1 Évolution de l'emploi au niveau national

Image différenciée dans le secteur secondaire

Figure 1 montre l'évolution nette de l'emploi pour toutes les entreprises du secteur secondaire en Belgique. L'axe horizontal illustre la croissance pendant la période 2006/2007 tandis que l'axe vertical rend compte de cette même croissance lors de la période 2013/2014. Ces observations sont pondérées en fonction de leur part dans la valeur ajoutée totale brute du secteur secondaire en Belgique.⁴ Cette valeur ajoutée brute est un critère qui rend compte de l'importance d'un secteur pour l'économie, sans se limiter au volume de l'emploi.

Un nombre limité de secteurs présentent une croissance nette positive aussi bien en 2006/2007 qu'en 2013/2014. Le secteur pharmaceutique (NACE 21) sort en particulier du lot avec un taux net de réallocation d'emplois de 2,7% en 2006/2007 et encore de 2,9% en 2013/2014 (720 emplois créés sur un total de 25 230). Les activités en lien avec la gestion et la transformation des déchets (NACE 37-39) affichent elles aussi une légère croissance de l'emploi lors de la période 2013/2014.

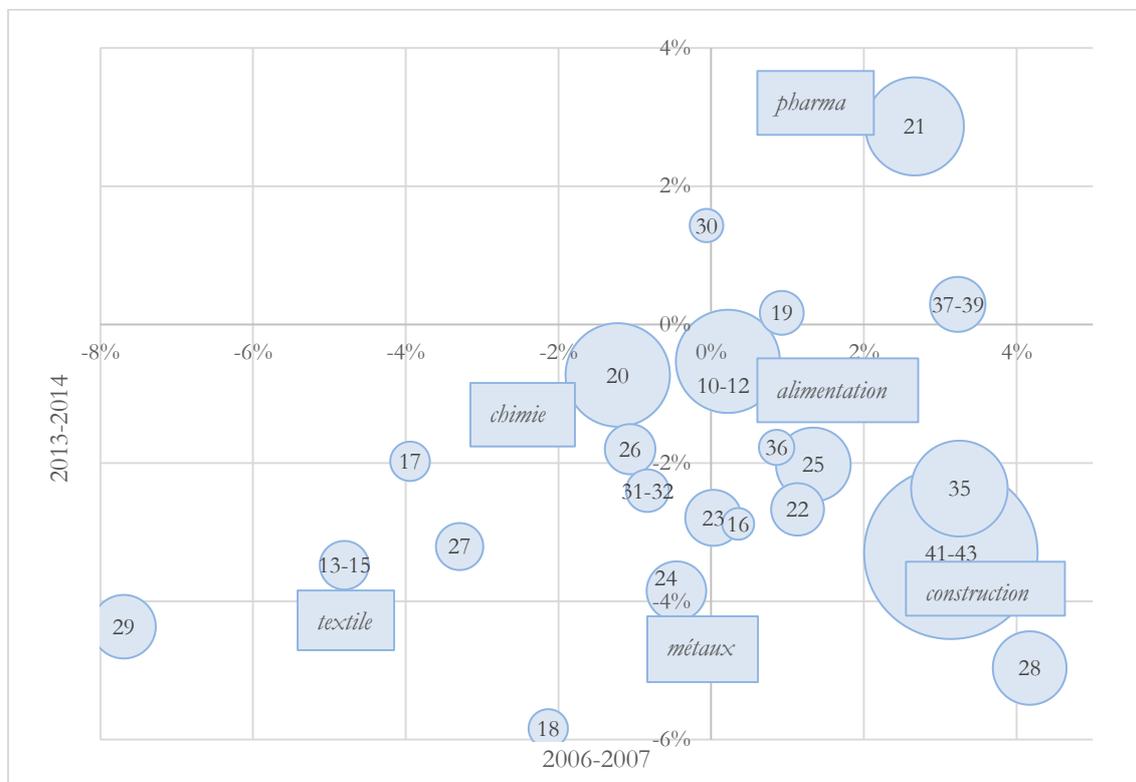
Ces exemples ne doivent toutefois pas occulter la croissance négative de l'emploi qu'a connue la majorité des secteurs lors de cette période 2013/2014. Plusieurs pans de l'industrie manufacturière traditionnelle ont connu une contraction de l'emploi tant en 2006/2007 qu'en 2013/2014; c'est notamment le cas pour l'assemblage de véhicules automobiles (NACE 29), l'industrie textile (NACE 13-15) ou encore l'industrie du papier et du carton (NACE 17). Le secteur de l'industrie chimique (NACE 20) a lui aussi connu une croissance négative en termes d'emploi. Parmi ces secteurs, nombreux sont ceux qui voient l'emploi décroître depuis plusieurs années déjà.

Par ailleurs, un certain nombre de secteurs qui ont connu une croissance négative de l'emploi en 2013/2014 avaient vu leurs chiffres d'emploi augmenter pendant la période 2006/2007. Il s'agit, entre autres, des secteurs de la construction (NACE 41-43), de la fabrication de produits métalliques (NACE 25), de l'alimentation (NACE 10-12), de la fabrication de machines et d'équipements (NACE

⁴ L'information concernant la valeur ajoutée au niveau des secteurs d'activité a été tirée des comptes nationaux, élaborés par la Banque nationale de Belgique (<https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationaux-regionaux>). Cette information donne une image plus correcte de l'importance des secteurs intensifs en capital pour l'économie.

28) et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (NACE 22). Alors que 6 400 emplois avaient été créés dans la construction en 2006/2007, ce secteur en a perdu 6 900 en 2013/2014.⁵

Figure 1 Comparaison des taux nets de réallocation des emplois dans le secteur secondaire en Belgique (toutes les entreprises - 2006/2007 avec 2013/2014)



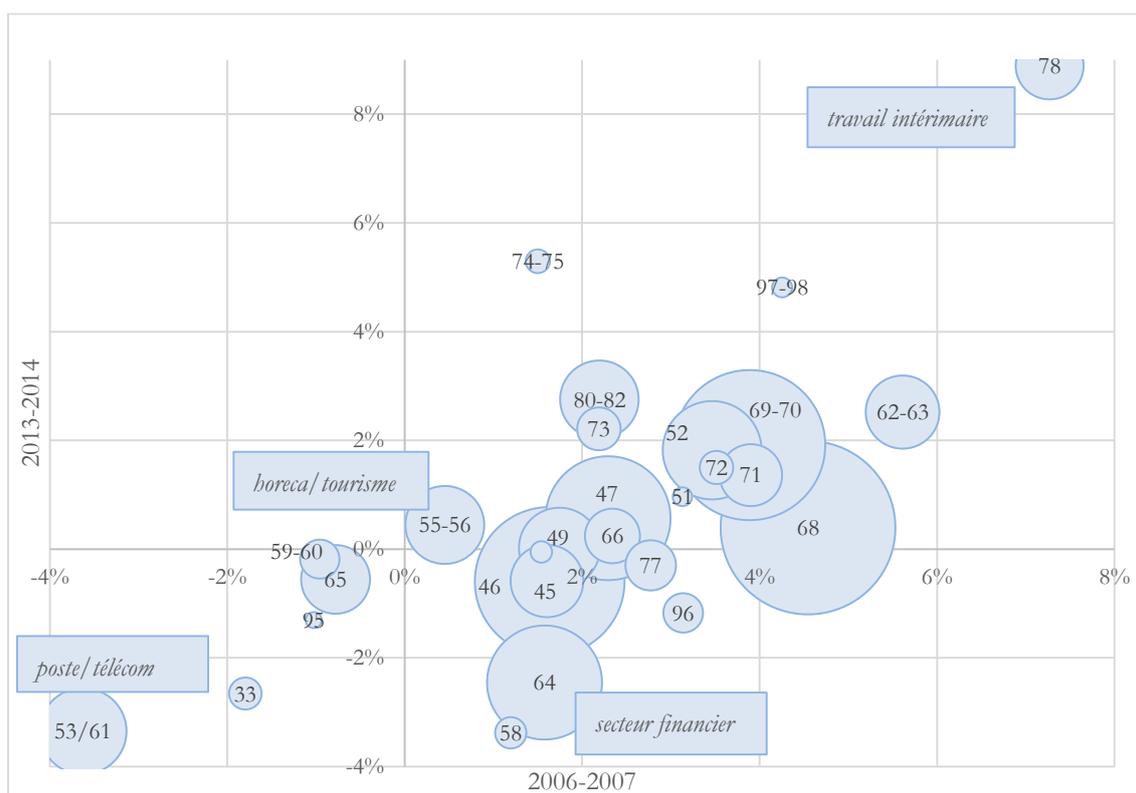
Secteur tertiaire principalement en expansion

Figure 2 montre la croissance nette de l'emploi au niveau national dans le secteur tertiaire lors des deux périodes prises en considération. Il apparaît clairement que c'est dans le coin supérieur droit que l'on retrouve de loin le plus de secteurs; tous ces secteurs ont vu leurs chiffres d'emploi progresser aussi bien en 2006/2007 qu'en 2013/2014. C'est dans le secteur des activités intérimaires (Activités liées à l'emploi - NACE 78) que l'on retrouve le plus grand nombre d'emplois et le pourcentage le plus élevé de création d'emplois. Le taux de réallocation nette d'emplois atteignait 7,3% en 2006/2007, pour 8,9% en 2013/2014. Ces 8,9% représentent 14 500 emplois créés sur un total de 163 000. D'autres secteurs enregistrent également une croissance nette de l'emploi: les activités juridiques et comptables et les activités des sièges sociaux (NACE 69-70), le secteur des enquêtes et sécurité, des services relatifs aux bâtiments, de l'aménagement paysager ainsi que les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises (NACE 80-82),⁶ l'entreposage et les services auxiliaires des transports (NACE 52), le commerce de détail (NACE 47), les activités de programmation, de conseil et les autres activités informatiques ainsi que les services d'information (NACE 62-63). Comme nous l'avons déjà souligné dans les sections précédentes, l'horeca et le tourisme ont enregistré une croissance nette de l'emploi limitée en 2013/2014. Le constat était déjà identique pendant la période 2006/2007.

⁵ Des études complémentaires doivent permettre de déterminer s'il s'agit d'une véritable contraction du secteur ou d'une modification du statut des travailleurs ou du détachement de travailleurs à partir de pays étrangers. La diminution ou la stagnation des investissements publics pourrait être un facteur explicatif supplémentaire.

⁶ La part la plus importante revient aux "Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager" (division NACE 81).

Figure 2 Comparaison des taux nets de réallocation des emplois dans le secteur tertiaire en Belgique (toutes les entreprises - 2006/2007 avec 2013/2014)



Quelques secteurs de services ont vu leurs chiffres d'emploi baisser en 2013/2014. Alors que 1 600 emplois avaient encore été créés dans les services financiers (NACE 64) en 2006/2007, ce secteur a perdu quelque 2.000 postes de travail pendant la période 2013/2014, ce qui correspond à un taux de réallocation nette d'emplois de -2,5%. Les activités de poste et de courrier et les télécommunications (NACE 53/61) doivent elles aussi composer avec une forte contraction de l'emploi actuellement avec la destruction de 1 800 emplois, soit un taux de réallocation nette d'emplois de -3,4%. Un mouvement à la baisse avait déjà commencé avant la crise avec la disparition de 2 690 emplois stimulé par des pertes d'emploi aussi bien dans les activités de poste et de courrier que dans les télécommunications.

3.2 Évolution de l'emploi au niveau régional

Le secteur secondaire en perspective

Figure 3, Figure 4 et Figure 5 reproduisent l'analyse de la section précédente à l'échelle des trois régions. Ces tableaux montrent les différences en termes de création nette d'emplois dans les entreprises monorégionales du secteur secondaire entre 2006/2007 et 2013/2014. Les observations ont été pondérées en tenant compte de la part de chaque secteur dans la valeur ajoutée brute régionale totale du secteur secondaire.

Un certain nombre de secteurs présentent une évolution parallèle. L'industrie de la construction a connu en 2013/2014 une diminution de l'emploi dans les trois régions, une évolution analogue à celle observée au niveau national. Le secteur de l'alimentation (NACE 10-12) connaît lui aussi une évolution relativement stable, avec un léger recul de l'emploi en Flandre et en Wallonie en 2013/2014.

Cela étant, on observe également des différences régionales, notamment dans l'industrie pharmaceutique (NACE 21). Avec un pourcentage de réallocation nette d'emplois de 5,9% (soit 650 emplois sur un total de 11 100), ce secteur est celui qui a le plus progressé en Wallonie en termes de création d'emplois en 2013/2014 alors que cette croissance n'a été que de 3,5% (180 emplois sur un total de 5 200 postes de travail) en Flandre pendant la même période et qu'il est même question d'une croissance négative de l'emploi au sein de la Région de Bruxelles-Capitale (70 emplois perdus sur un total de 910, soit une croissance de -7,7%). L'influence des employeurs multirégionaux dans ces disparités régionales est limitée.

En Flandre, on relèvera surtout la légère croissance de l'emploi des entreprises monorégionales dans le secteur chimique (division NACE 20) qui avait lâché du lest à cet égard en 2006/2007. Toutefois, si l'on prend également en compte les employeurs multirégionaux, on obtient alors une croissance négative de l'emploi, comme au niveau national. On retiendra également la légère croissance de l'emploi dans la métallurgie (division NACE 24) et la pétrochimie (division NACE 19), et ce tant en 2006/2007 qu'en 2013/2014.

Lorsqu'on compare les chiffres de la Région de Bruxelles-Capitale avec ceux enregistrés au niveau national, c'est surtout la contraction de l'emploi dans le secteur de la fabrication et de l'assemblage de véhicules automobiles (division NACE 29) en 2006/2007 qui en ressort. La croissance négative de l'emploi enregistrée lors de cette période a été actionnée par la décision de ne plus fabriquer la Volkswagen Golf dans l'usine de Forest. Les secteurs les plus porteurs au sein de la Région de Bruxelles-Capitale sont les secteurs d'utilité publique, qui ont vu leurs chiffres d'emploi progresser tant en 2006/2007 qu'en 2013/2014.

Figure 3 Comparaison des taux nets de réallocation des emplois dans le secteur secondaire en Région flamande (entreprises monorégionales - 2006/2007 avec 2013/2014)

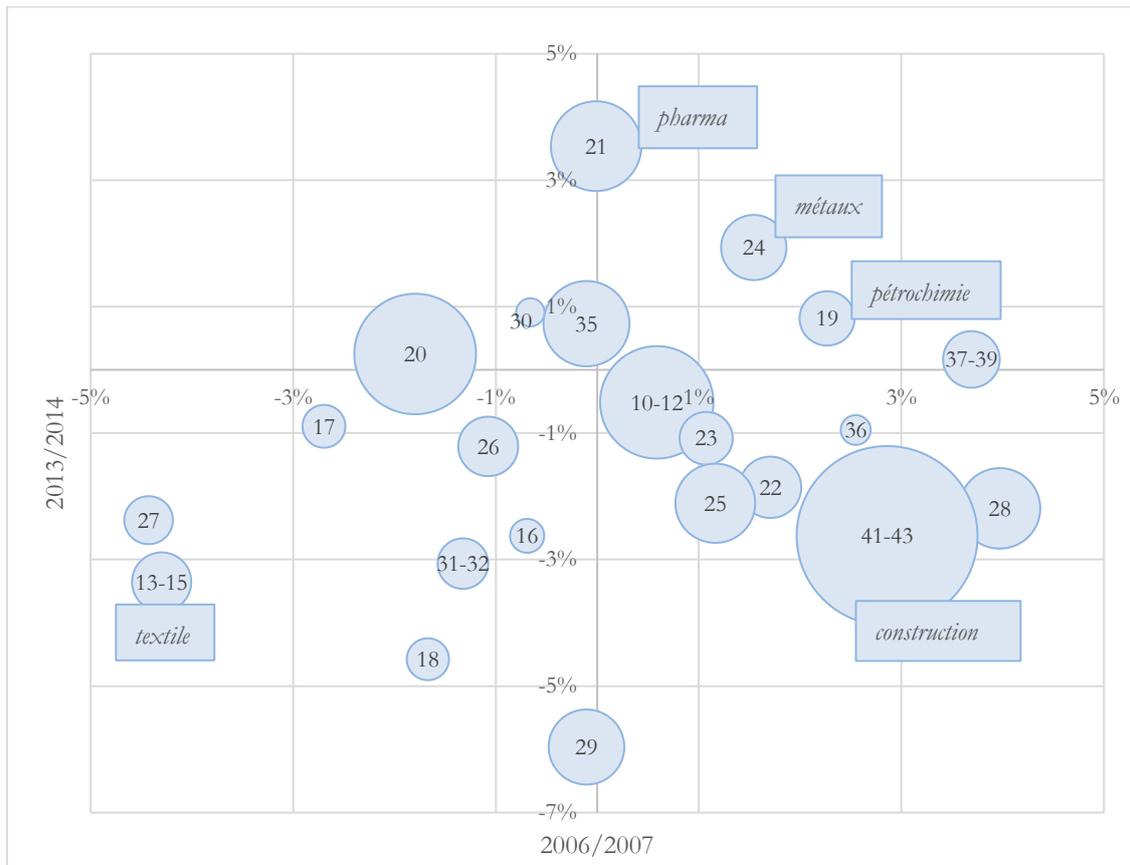


Figure 4 Comparaison des taux nets de réallocation des emplois dans le secteur secondaire dans la Région de Bruxelles-capitale (entreprises monorégionales - 2006/2007 avec 2013/2014)

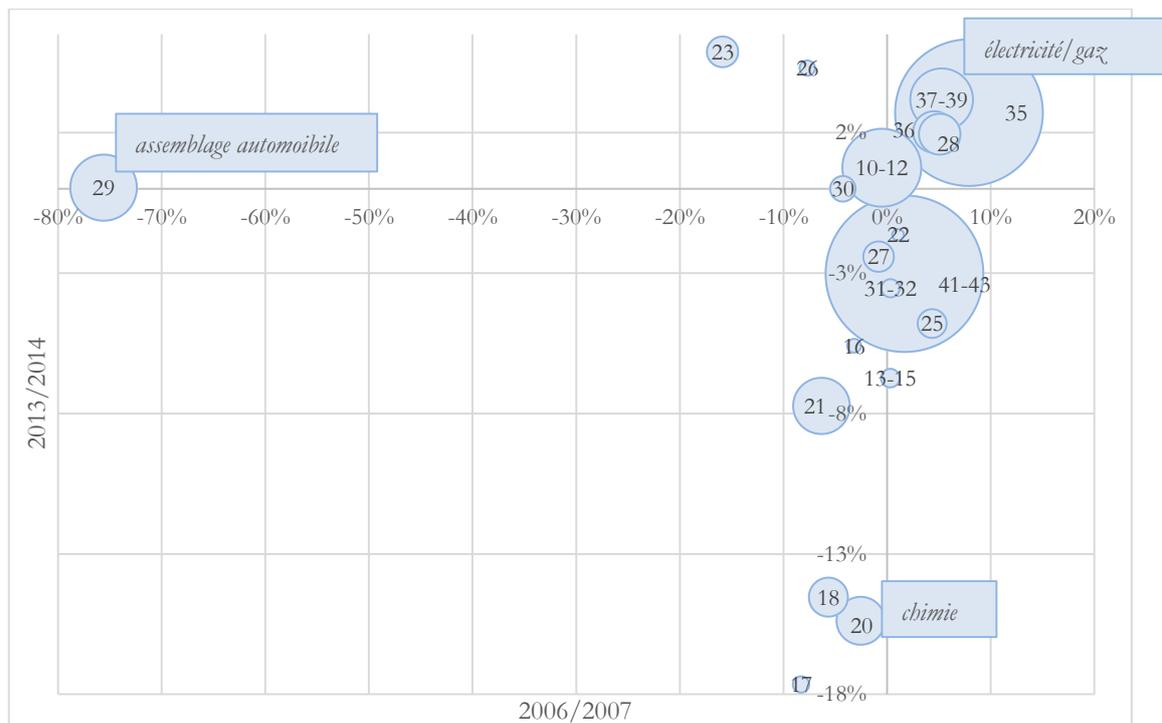


Figure 5 Comparaison des taux nets de réallocation des emplois dans le secteur secondaire dans la Région wallonne (entreprises monorégionales - 2006/2007 avec 2013/2014



Le secteur tertiaire en perspective

Les tableaux suivants montrent l'évolution de l'emploi dans les 3 régions dans les entreprises monorégionales du secteur tertiaire. Ici aussi, il est frappant de constater que la plupart des secteurs de services se retrouvent dans le coin supérieur droit: dans le secteur tertiaire, la plupart des activités ont vu leurs chiffres d'emploi progresser aussi bien en 2006/2007 qu'en 2013/2014 ou n'ont connu qu'une légère contraction pendant la période 2013/2014.

Le secteur des activités liées à l'emploi voit ses chiffres d'emploi progresser dans les 3 régions, et ce pour les deux périodes prises en considération. Les activités de gestion informatique et de consultance voient leurs chiffres d'emploi progresser dans les trois régions pour ce qui est du groupe des employeurs monorégionaux. Le commerce de gros (division NACE 46) est un parfait exemple de secteur qui a encore enregistré une croissance de l'emploi en 2006/2007 avant de voir ses chiffres diminuer dans les 3 régions lors de la période 2013/2014: -450 emplois sur un total de 16 200 dans la Région de Bruxelles-Capitale, 340 destructions d'emplois sur un total de 110 800 en Flandre et 180 emplois en moins sur un total de 33 300 en Wallonie. En termes de pourcentage, c'est en région bruxelloise que l'emploi enregistre la chute la plus spectaculaire.

Dans le secteur Entreposage et services auxiliaires des transports (division NACE 52), en revanche, on observe une évolution contrastée entre les 3 régions. Si la Flandre peut se targuer d'une création nette de 930 emplois en 2013/2014 (alors que 1 000 emplois avaient déjà été créés pendant la période 2006/2007), les régions wallonne et bruxelloise affichent quant à elles une légère contraction de l'emploi. Au sein du groupe des employeurs monorégionaux, ce secteur semble avoir davantage d'importance pour la Flandre, où il représente 34 800 emplois contre 10 000 en Wallonie et 1 100 à Bruxelles.

Il est clair toutefois que cette analyse se focalise surtout sur les employeurs monorégionaux. En effet, de nombreuses entreprises polyrégionales sont actives dans des secteurs comme les services financiers, les services postaux et les télécommunications. Or, ces entreprises connaissent une forte contraction de l'emploi, une tendance qui concerne moins ou pas le petit groupe que constituent les employeurs monorégionaux.

Figure 6 Comparaison des taux nets de réallocation des emplois dans le secteur tertiaire en Région flamande (entreprises monorégionales - 2006/2007 avec 2013/2014)

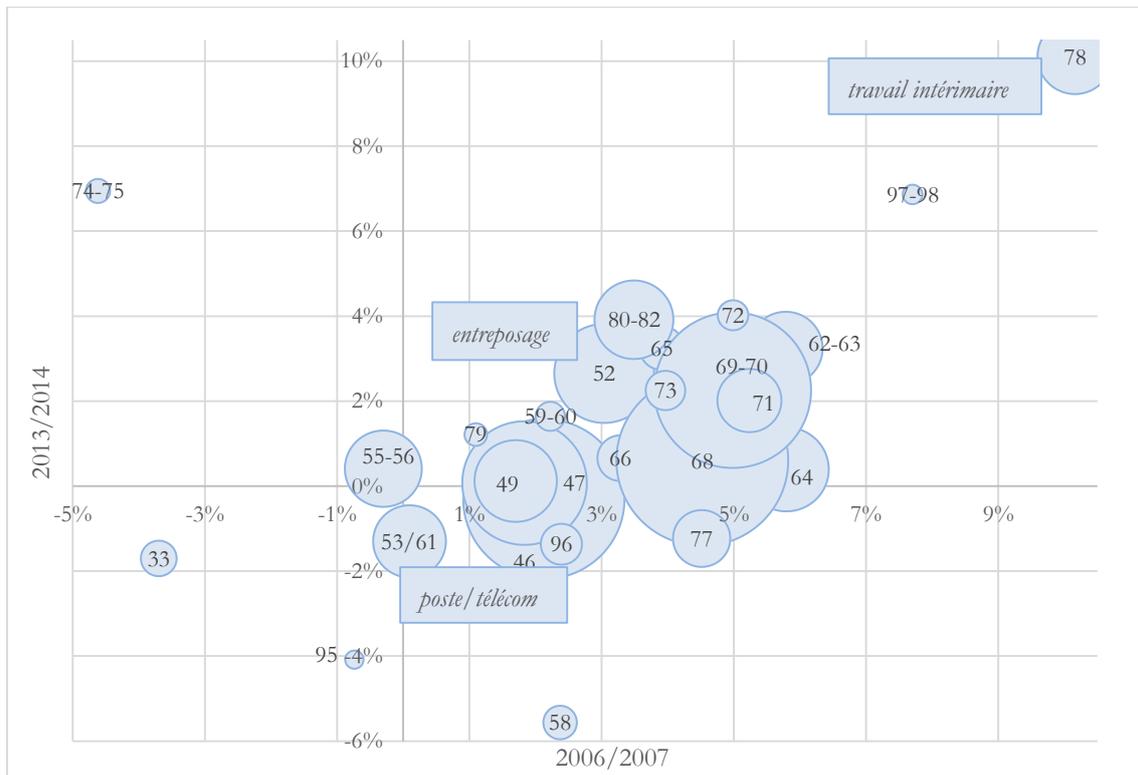


Figure 7 Comparaison des taux nets de réallocation des emplois dans le secteur tertiaire en Région wallonne (entreprises monorégionales - 2006/2007 avec 2013/2014)

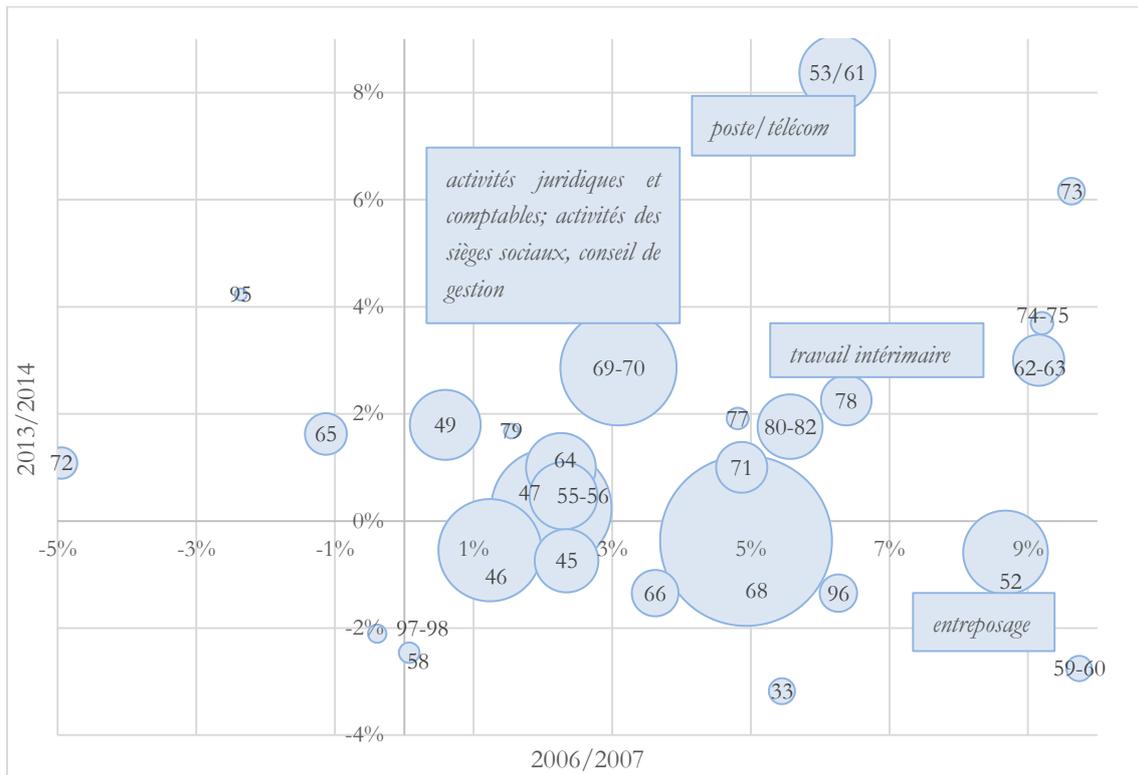
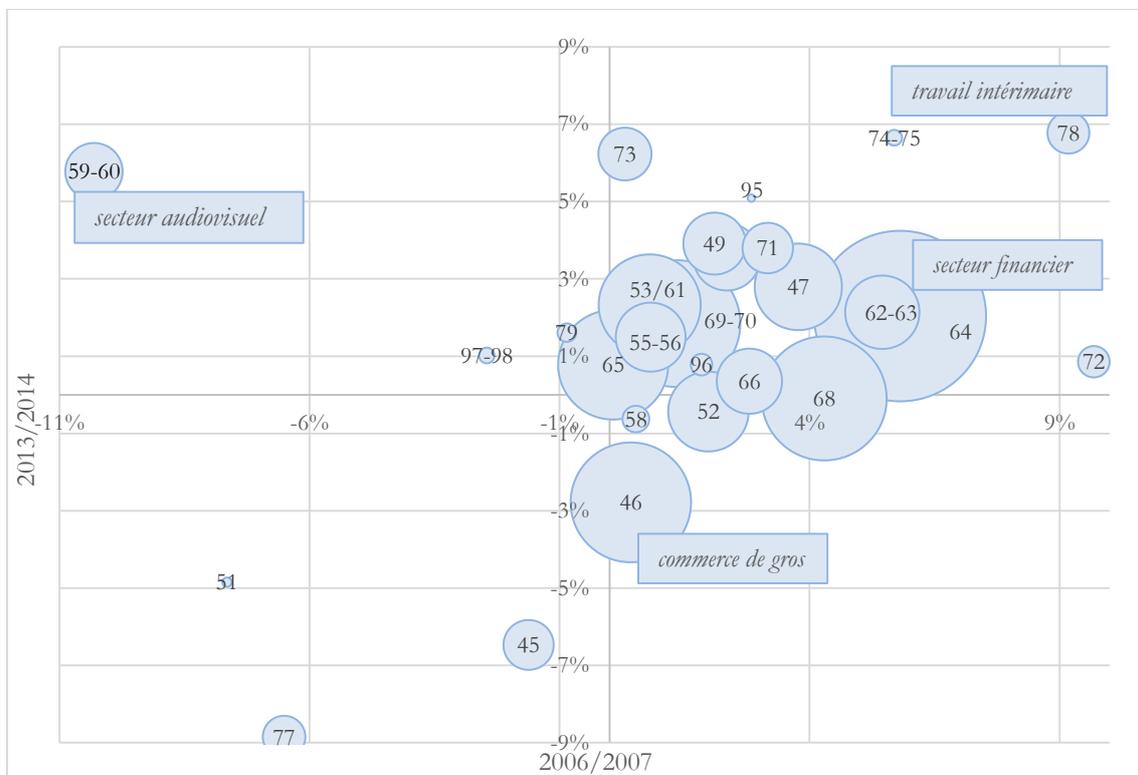


Figure 8 Comparaison des taux nets de réallocation des emplois dans le secteur tertiaire dans la Région de Bruxelles-capitale (entreprises monorégionales - 2006/2007 avec 2013/2014)



4 | Notions et méthodologie

Ce rapport contient les chiffres annuels relatifs à la création et à la destruction d'emplois ainsi qu'au lancement et à la cessation d'entreprises en Belgique.

Vous trouverez ci-dessous les définitions qui ont été utilisées ainsi que des explications sommaires quant à la méthode employée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la rubrique Méthode sur le site web de DynaM : dynam-belgium.org/Méthode

Origine des données

Les chiffres de DynaM reposent sur des données administratives gérées par l'ONSS et l'ORPSS. Ces données portent sur 100% des employeurs de Belgique et plus de 99% des salariés belges. Seuls les emplois enregistrés à la Caisse de secours et de prévoyance des marins de la marine marchande n'apparaissent pas dans ces statistiques (10 employeurs, 1 165 emplois).

Unités statistiques

Employeurs: entreprises - personnes morales comme personnes physiques - occupant des travailleurs salariés assujettis au système belge de sécurité sociale.

Postes de travail/emplois: le nombre de postes de travail / d'emplois s'obtient en comptabilisant pour chaque employeur l'ensemble des travailleurs en service le dernier jour du trimestre.

Notions

Création d'emplois: augmentation du nombre d'emplois occupés par des travailleurs dans des entreprises où le nombre de postes de travail est plus élevé à la fin de la période de référence (30 juin année $t-1$ -30 juin année t) qu'au début de celle-ci. Les emplois dont la création n'est rien d'autre que la conséquence de modifications administratives ou juridiques (fusions, scissions, transferts...) ne sont pas pris en compte.

Destruction d'emplois: diminution du nombre d'emplois occupés par des travailleurs dans des entreprises où le nombre de postes de travail est moins élevé à la fin de la période de référence (30 juin année $t-1$ -30 juin année t) qu'au début de celle-ci. Les emplois dont la destruction n'est rien d'autre que la conséquence de modifications administratives ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) ne sont pas pris en compte.

Ces deux composantes (Création d'emplois et destruction d'emplois) sont des notions qui reflètent l'évolution brute dans les entreprises. La différence entre ces deux composantes représente l'évolution nette de l'emploi ou également la **réallocation nette des emplois** au sein des entreprises. La somme de la création d'emplois et de la destruction d'emplois est appelée **réallocation totale des emplois**. Cette notion est un indicateur de l'intensité de la dynamique des emplois.

Employeur débutant: entreprise qui évolue de zéro à un ou plusieurs postes de travail. Les réactivations d'employeurs « dormants » (employeurs sans travailleurs pendant moins d'une année) n'entrent pas en ligne de compte ici, tout comme les employeurs nés d'une fusion, d'un rachat, d'une scission ou d'un changement de numéro d'entreprise.

Cessation d'activité: situation d'une entreprise qui évolue d'un ou plusieurs postes de travail à plus aucun poste de travail, et ce pendant au moins 4 trimestres consécutifs. N'entrent pas en ligne de compte ici, les employeurs dont la cessation d'activité découle d'une fusion, d'un rachat, d'une absorption ou d'un changement de numéro d'entreprise.

Sur le site web de DynaM, les mouvements les plus basiques sur le marché du travail sont désignés comme « entrées » et « sorties » et renvoient chaque fois à l'entrée et à la sortie d'une entreprise assujettie à l'ONSS. Ensemble, ces mouvements constituent la **dynamique totale des travailleurs** ou la réallocation brute de travailleurs. La différence entre les entrées et les sorties représente l'**évolution nette de l'emploi** ou la réallocation nette de travailleurs. Tout comme la dynamique de l'emploi, la dynamique des travailleurs est mesurée au niveau de l'entreprise en comparant la situation à deux moments précis. Concrètement, le fichier du personnel au 30 juin de l'année t est comparé à ce qu'il était au 30 juin de l'année t-1.

On parle d'**entrée** lorsqu'un travailleur n'apparaît pas dans la déclaration DmfA d'une entreprise assujettie à l'ONSS pour l'année t-1, mais bien pour l'année t (Davis et Haltiwanger 1999). De manière analogue, on parle de **sortie** lorsqu'un travailleur qui travaillait encore dans l'entreprise le 30 juin de l'année t-1 n'est plus renseigné comme travailleur de cette entreprise le 30 juin de l'année t (Davis et Haltiwanger 1999).

Méthode

La composition des chiffres et indicateurs relatifs à la création/destruction d'emplois et aux employeurs débutants/en cessation d'activité s'effectue suivant une méthode validée scientifiquement, basée sur un couplage de données dont l'objectif est de reconstruire l'historique des entreprises considérées individuellement. HIVA-KU Leuven et l'ONSS ont développé une méthode innovante afin d'aboutir à un « couplage de données » correct sur la base du lien unique entre employeurs et travailleurs (Geurts & Vets, 2011). La méthode utilisée pour calculer la création et la destruction d'emplois corrigées repose sur les travaux de Davis, Haltiwanger & Schuh (1996).

Références

- EUROSTAT/OECD (2007), Eurostat - OECD Manual on Business Demography Statistics, Luxembourg.
- Davis J.S., Haltiwanger J.C. & Schuh S. (1996) , Job creation and destruction, Cambridge/London.
- Geurts K. & Vets P. (2011), Employee flows to study firm and employment dynamics, DynaM Working Paper.
- Van Mellaert L., Geurts K., Heylen V., Ramioul, M., Vets P. & Struyven L. (2013), Het belang van de DynaM-correctiemethode voor het bestuderen van de dynamiek op de Belgische arbeidsmarkt, Beleidsrapport STORE-B-13-004

Informations

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Informations sur l'origine des données et les statistiques de base :

ONSS-direction Statistiques : Peter Vets ▪ Tél. : 02 509 31 43 ▪ peter.vets@onss.fgov.be

Informations sur la méthode et les indicateurs :

HIVA-K.U.Leuven : Tim Goesaert ▪ Tél. : 016 32 42 21 ▪ tim.goesaert@kuleuven.be

Annexe

Nomenclature NACE

Tableau 3 Liste des sous-secteurs du secteur primaire (NACEBEL)

Code Nace	Description
01	Culture et production animale, chasse et services annexes
02	Sylviculture et exploitation forestière
03	Pêche et aquaculture
05-09	Industries extractives

Tableau 4 Liste des sous-secteurs du secteur primaire (NACEBEL)

Code Nace	Description
10-12	Industries alimentaires, boissons, tabac
13-15	Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir
16	Industrie de bois, fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
20	Industrie chimique
21	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques (machines et équipements exclus)
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
29	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques
30	Fabrication d'autres matériels de transport
31-32	Fabrication de meubles et autres industries
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
36	Captage, traitement et distribution d'eau
37-39	Collecte et traitement des déchets et des eaux usées; récupération, dépollution et autre gestion des déchets
41-43	Construction

Tableau 5 Liste des sous-secteurs du secteur tertiaire (NACEBEL)

Code Nace	Description
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
45	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles
46	Commerce de gros et intermédiaires (véhicules automobiles et motocycles exclus)
47	Commerce de détail (véhicules automobiles et motocycles exclus)
49	Transports terrestres et transport par conduites
50	Transports par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53/61	Activités de poste et de courrier et télécommunications
55-56	Hébergement et restauration
58	Édition
59-60	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale; programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision
62-63	Programmation, conseil et autres activités informatiques; services d'information
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
68	Activités immobilières
69-70	Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
73	Publicité et études de marché
74-75	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires
77	Activités de location et location-bail
78	Activités liées à l'emploi
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
80-82	Enquêtes et sécurité; services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage; services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
96	Autres services personnels
97-98	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique; Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

Tableau 6 Liste des sous-secteurs du secteur quaternaire (NACEBEL)

Code Nace	Description
84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
85	Enseignement
86	Activités pour la santé humaine
87-88	Activités médico-sociales et sociales sans ou avec hébergement
90-92	Activités créatives, artistiques et de spectacle; bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles; Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
94	Activités des organisations associatives